

LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT D'UNIVERSITAIRES
FRANCOPHONES—LA STIMULATION DE L'ÉCONOMIE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement est disposé à adopter un programme conçu pour stimuler l'économie, de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de prévoir des projets spéciaux pour des groupes particuliers?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il y a malentendu, je crois. Le programme auquel on songe n'est pas directement relié au chômage.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non?

L'hon. M. Sharp: Il se rattache davantage au souci qu'a le gouvernement, et que partage sûrement l'opposition, de restaurer l'équilibre entre les francophones et les anglophones dans la Fonction publique, afin de mieux représenter la population.

Des voix: Bravo!

LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT D'UNIVERSITAIRES FRAN-
COPHONES—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE
L'ALLIANCE DU SERVICE PUBLIC

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a assurément étudié cette question. A-t-il lu la déclaration émanant de l'Alliance du service public et les paroles de M. Edwards: «Nous voudrions savoir depuis quand on a affecté ce montant de 2 millions de dollars à cette caisse noire»? En outre, le ministre pourrait-il nous dire quand on a pris cette décision et nous expliquer pourquoi le président du Conseil du Trésor a nié samedi l'existence d'une chose qu'il reconnaît aujourd'hui?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant réitère de toute évidence une question qu'il a posée tout à l'heure.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU
CANADA

L'ACQUISITION DE SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—LA
PART MAJORITAIRE DE L'ÉTAT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle est reliée à une déclaration qu'il a faite vendredi dernier à la presse au sujet du projet de Corporation de développement du Canada. Étant donné que d'après la déclaration du ministre, le gouvernement projette de faire relever des sociétés de la Couronne valant entre 300 et 400 millions de dollars de ce nouvel organisme, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que ces entreprises d'État continueront d'être la propriété des Canadiens, d'être régies par le gouvernement du Canada et d'être à l'abri, bien entendu, comme elles le sont aujourd'hui, de toute ingérence politique dans leurs opérations journalières?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, selon la proposition, la Corporation de développement du Canada pourrait envisager d'acheter ces sociétés du gouvernement canadien. Ce bill dont le député a un exemplaire, je suppose, prévoit que la corporation de développement du Canada pourra songer à de telles acquisitions dans l'avenir, une fois qu'elle aura été créée par le Parlement. Le Parlement devra alors adopter des mesures législatives chaque fois qu'il y aurait lieu de transférer ces sociétés à la Corporation de développement du Canada.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): D'après la déclaration qu'a faite le ministre vendredi dernier, le capital social sera d'un milliard de dollars. Dois-je en déduire que la participation du gouvernement sera majoritaire grâce aux 250 millions qui seront investis et aux valeurs qu'il recevra en échange des sociétés de la Couronne?

L'hon. M. Benson: Si mon ami se donne la peine de lire la déclaration, il verra que le capital social est de deux milliards. Au début, le gouvernement possédera toutes les actions de la Corporation canadienne de développement. L'investissement de 250 millions prévu par la loi est une toute autre chose que les sociétés de la Couronne qui seront transformées pour des actions ordinaires, si le Parlement en décide ainsi; en outre, le gouvernement investira 100 millions en actions ordinaires la première année, et 75 millions durant chacune des deux années suivantes, soit 250 millions en tout. Par ailleurs, la loi permettrait des prêts pouvant atteindre 100 millions à la Corporation canadienne de développement.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): C'est précisément sur ce point que portait ma question. Le gouvernement songerait-il, si l'on devait décider de vendre des actions dans la nouvelle corporation, d'en garder lui-même la majorité?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, il est très difficile d'analyser toute la mesure à ce stade-ci, mais il semble que pendant quelque temps le gouvernement détiendrait toutes les actions de la Corporation de développement du Canada. Mais on finira par pouvoir en acheter. A mon avis, mon ami se rendra compte que la mesure prévoit que seuls des Canadiens pourront le faire, qu'aucun Canadien ne pourra en détenir plus de 3 p. 100 et que la proportion des actions détenues par le gouvernement ne pourra jamais être réduite à moins de 10 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence va donner la parole au député d'Edmonton-Ouest mais elle devrait, je crois, mettre la Chambre en garde contre le danger d'amorcer un débat sur la question. Ce serait anticiper sur l'ordre du jour. D'autre part, j'admets que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a tenu des propos pertinents et peut-être le député d'Edmonton-Ouest devrait-il avoir le même privilège.